



FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS
RÉFLEXION-ACTION
PRISON ET JUSTICE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

78 rue Compans, 75019 Paris

tél. : 09 72 10 51 31

E-mail : farapej@farapej.fr

Site internet : www.farapej.fr

TABLE DES MATIERES

1. La vie de la Fédération	3
1.1. L'objet de la FARAPEJ.....	3
1.2. Le Conseil d'administration et le Bureau	3
2. Le réseau des associations	7
3. Les formations	11
3.1. L'objectif des formations.....	11
3.2. Les thématiques	11
3.3. L'organisation en pôle	11
3.4. Le bilan des formations 2023.....	12
3.5. Les perspectives 2024	13
4. Les actions nationales	15
4.1. Journée d'étude et de réflexion.....	15
4.2. Les partenariats inter-associatifs.....	15
4.3. La participation aux travaux de la Direction de l'Administration pénitentiaire	16
4.4. La contribution au débat public.....	17
5. Les projets européens	19
5.1. STEP.....	19
5.2. WISH.....	19
6. Les partenariats financiers en 2023.....	21

1. LA VIE DE LA FEDERATION

1.1. L'OBJET DE LA FARAJEJ

La **FARAJEJ (Fédération des Associations Réflexion-Action Prison et Justice)**, déclarée en 1991, est une fédération d'associations ayant pour objet de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la justice pénale et pénitentiaire et d'agir pour limiter les effets destructeurs de la prison.

Fédération d'associations régie par la loi 1901, la FARAJEJ est **reconnue d'intérêt général** et dispose de l'**agrément national de jeunesse et d'éducation populaire**.

Elle fédère **environ cinquante-cinq associations** qui interviennent tout au long de la chaîne pénale auprès de personnes détenues, de personnes sortant de prison, ou suivies en milieu ouvert, et de leurs proches.

Les principales missions de la FARAJEJ sont :

- Soutenir les associations membres dans leurs actions sur le terrain.
- Participer à l'animation du réseau des associations adhérentes,
- Proposer des formations aux acteurs du domaine prison-justice et plus spécifiquement aux bénévoles des associations ou structures agissant dans ce champ.
- Coordonner des projets tels le projet européen WISH en France
- Informer le grand public sur les questions carcérales et pénales,
- Élaborer une réflexion et un plaidoyer sur le fonctionnement de la justice.

1.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

Le **Conseil d'administration** est composé, au 31 décembre 2023, de 13 membres : 9 représentants du collège des associations et 4 représentants du collège des adhérents individuels.

Le Conseil d'administration élit tous les ans, en son sein, un Bureau, qui est chargé de la gestion courante de la Fédération : organisation et fonctionnement du siège, préparation des travaux du Conseil d'administration, examen des demandes d'adhésion individuelle, mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

En 2023, le CA s'est réuni 7 fois et le bureau 9 fois.

Composition du Conseil d'administration et composition du Bureau suite à la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2023.

Prénom	NOM	Fonction	Collège
Lyliane	BESNARD	Administratrice	Associatif (ACTIF)
Irène	CARBONNIER	Présidente	Associatif (CASP / ARAPEJ)
Monique	CARRIAT	Administratrice	Associatif (Entraide et Solidarités)
Abdelhak	EDDOUK	Administrateur	Individuel
Lise	GERAUD-CHARVET	Secrétaire	Individuel
Bernard	LECOGNE	Administrateur	Associatif (Le MAS)
Dominique	LACAILLE	Trésorier (Jusqu'au 31/12/2023)	Associatif (ANVP)
Christiane	PERNIN	Administratrice	Associatif (ARAPEJ 41)
Marie	HARDOUIN	Administratrice	Associatif (Courrier de Bovet)
Arlette	SUZANNE	Administratrice	Associatif (KARAYB UNITY)
Marie-Odile	THÉOLEYRE	Administratrice membre du bureau	Associatif (Companio)
Christian	VILMER	Administrateur membre du bureau	Individuel
Alexis	SAURIN	Administrateur	Individuel

Le fonctionnement de la FARAPEJ repose essentiellement sur l'engagement de ses administrateurs bénévoles. Ce sont eux qui statutairement décident des orientations de la FARAPEJ et les mettent en œuvre.

L'équipe permanente :

En 2023, l'équipe permanente chargée d'assister le conseil d'administration pour mettre en œuvre le projet associatif de la Fédération, animer la vie associative du réseau et assurer le fonctionnement du siège était composée de 2 salariés.

Composition de l'équipe salariée au 31 décembre 2023

Salarié-e-s	Fonction	Type de contrat	Équivalent temps
Nicolas MARTEL	Chargé de mission	CDI	1 temps plein (35 heures par semaine)
Marc SHNEIDER	Coordinateur du projet européen WISH	CDD à objet défini	1 temps partiel (2 jours et demi par semaine)

Les Pôles :

La FARAPEJ peut organiser en pôles certaines des actions de sa politique associative sur le long terme. C'est le cas des actions de formation qui sont regroupées en un pôle composé d'administrateurs de différentes régions appuyé par un chargé de mission, auxquels peuvent s'adjoindre des personnes qualifiées extérieures au Conseil d'Administration.

En outre, des groupes de travail avec des objectifs de plus court terme peuvent être mis en place pour suivre des projets, organiser des colloques ou des journées de réflexion, etc.

Les délégations régionales :

La FARAPEJ s'organise, lorsque cela est possible, en délégations régionales ayant pour vocation de représenter et d'animer la Fédération au niveau régional.

Les Délégués régionaux ont avant tout un rôle de facilitateur de l'animation du réseau de la Fédération en favorisant le lien entre les associations de leur région et la tête de réseau. Bénévoles, ils sont nommés par le Conseil d'administration de la FARAPEJ et demeurent en lien étroit avec celui-ci.

Focus sur la délégation lyonnaise :

Dans la région lyonnaise, plusieurs associations impliquées dans les activités de formation et dans les Journées nationales prison ont adhéré à la FARAPEJ, dont :

- *L'Accueil des familles SAN MARCO Lyon*
- *Le Foyer Relais Villeurbanne, lieu où se tient l'Assemblée générale de ce jour.*

On peut souligner la participation de membres d'associations adhérentes aux formations à partir, de Privas, Macon, Valence, Chambéry, Riom ; ainsi que, désormais de manière régulière, de personnels salariés du Centre Hospitalier du Vinatier, relevant de statuts très divers (Aides -soignants, infirmiers, médecins psychiatres) et de l'administration Pénitentiaire (CEPIP Isère, Savoie, Drôme, Rhône).

De son côté, le Centre du Vinatier a pris en charge une formation par semestre, ouverte aux membres du réseau ainsi d'ailleurs que la direction Interrégionale de l'Administration Pénitentiaire.

En 2023, 13 formations ont été dispensées à effectif de 13 participants par session de formation.

A cette activité formation très importante, une formation minimum par mois, faut-il ajouter l'engagement désormais très fort de la Fédération pour la semaine annuelle des Journées Nationales Prison. Cette année 2023, 353 participants, 6 événements et 28 intervenants sur la semaine. Une originalité à souligner depuis 2022, la participation, à l'invitation du Groupe Local de Concertation Prison, de 16 librairies de la métropole de Lyon à la quinzaine des libraires pour découvrir justice et prison à travers une sélection de romans, essais, bandes dessinées. Deux événements importants : un colloque sur les enfants prisonniers dans les locaux de Lyon Métropole avec l'ouverture par le Président et, pour la deuxième année consécutive, la Bibliothèque Municipale de Lyon a accueilli la « Matinée forum prison ». Enfin une projection, avec débat à partir d'un film support sur la justice restaurative dans une commune semi-rurale de 4 000 habitants à 30 km de Lyon.

2. LE RESEAU DES ASSOCIATIONS

En tant que réseau fédérateur de lutte contre toutes formes d'exclusion des détenus et pour la solidarité avec les personnes sortant de prison, **la FARAPEJ a pour mission d'entretenir des liens avec les associations partageant les mêmes préoccupations qu'elle** et d'être à l'écoute de leurs actualités, de leurs projets, des questions qu'elles se posent et des difficultés qu'elles rencontrent.

Ces liens sont favorisés notamment à l'occasion des formations et journées d'étude organisées par la Fédération qui permettent des temps d'échange fructueux.

Ils sont développés aussi à l'occasion de partenariats spécifiques qui permettent une mutualisation des différentes pratiques associatives, alimentent la réflexion collective et permettent à la FARAPEJ d'intervenir auprès de ses partenaires institutionnels et dans le débat public, se faisant l'écho de ce que vivent les associations dans leurs activités quotidiennes sur le terrain.

2.1. LES MEMBRES DU RESEAU

Il s'agit des associations fédérées comme des membres individuels :

- Les associations adhérentes : A la fin de l'année 2023, la FARAPEJ fédère **plus d'une cinquantaine d'associations**, en France hexagonale ou dans l'outre-mer, qui interviennent tout au long de la chaîne pénale auprès de personnes détenues, sortant de prison ou en milieu ouvert, et de leurs proches. **En 2023, 3 nouvelles associations ont rejoint la FARAPEJ** :
 - Lire pour en sortir,
 - Syner JR,
 - L'association Relais Foyer Jacques Monod.
- Les membres individuels : A la fin de l'année 2023, la FARAPEJ regroupe **vingt-cinq adhérents individuels**. Les membres individuels, quel que soit leur statut ou profession, sont des citoyens intéressés aux questions occupant la Fédération, informés des évolutions dans le domaine de la justice et de l'application et/ou exécution des peines. Ils apportent leurs connaissances des enjeux locaux et/ou nationaux qu'ils repèrent et contribuent à la réflexion collective de la Fédération.

2.2. FOCUS SUR L'ACTIVITE DE QUELQUES ASSOCIATIONS DU RESEAU EN 2023

La FARAPEJ a souhaité donner la parole, à leur demande, à quelques-unes d'entre elles, particulièrement investies dans leurs missions.

Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous main de justice (ANVP)

L'action de l'ANVP s'inscrit dans la durée : il s'agit de celle des 1400 visiteurs de personnes sous main de justice, pour la grande majorité, incarcérées. C'est ce qui fait l'activité principale. Par ailleurs, les sections, les régions et le siège accompagnent cette activité :

- Les sections par une mise en dynamique, par le et par la mobilisation d'actions menées seules mais plus souvent en lien avec les autres acteurs associatifs de la prison : les colis de fin d'année aux personnes détenues indigentes et les JNP pour lesquelles les visiteurs apportent leur expertise de l'intérieur de la prison.
- Les régions – elles-mêmes, interlocutrices des directions interrégionales de l'Administration Pénitentiaire – veillent à la couverture de leurs territoires et à la formation des VP, parfois avec des partenaires comme la FARAJEJ. Elles sont également attentives à l'existence de groupes de parole dans le cadre d'une formation continue.
- Le siège permet la mise en œuvre des décisions prises en CA en apportant son support à travers les moyens de communication (flyers, affiche...) et les rencontres avec les instances nationales de l'Administration Pénitentiaire. Nous sommes présents dans l'action "Des jardins en prison" désormais bien installée et en relation avec d'autres associations comme Auxilia et partie prenante dans la cadre de la « Communauté Possible » qui regroupe des associations agissant dans l'environnement de la prise en charge des personnes sous-main de justice. L'année 2023 aura permis la concrétisation d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour accompagner les mineurs incarcérés.

ARAPEJ-41 /Blois

L'association a mis en place différentes actions en 2023 :

- Accueil des familles et proches en attente de parloir. L'association a pris en charge différents publics, adultes, enfants et nourrissons au cours de ses permanences (les mercredis, jeudis et samedis de 12h30 à 17h30). Lors des 157 permanences qui représentent 1570 heures, l'association a connu 4582 visites, dont 3672 adultes et 940 enfants. Ces visites impliquent 536 personnes, soit 136 personnes de plus qu'en 2022. Nombre d'enfants gardés lors des permanences avec charte de responsabilité signée par le parent se rendant à l'accueil : 59 chartes signées. Enfants de tous âges du plus petit de 2 mois à l'adolescent.
- Hébergement d'urgence. Début 2023 l'association a pris en charge 26 nuitées d'hôtel pour abriter des sortants de prison ou des personnes placées sous-main de justice sans solution de logement immédiat.
- Atelier « Délice Break » : L'association propose chaque mois un atelier pâtisserie avec les personnes détenues à la maison d'arrêt de Blois.
- Fêtes de fin d'année en détention : chaque année l'association participe à l'élaboration d'un colis pour chaque personne détenue. 200 colis ont été constitués et distribués.
- Les 30 ans de l'ARAPEJ-41 : le 29 septembre 2023, l'ARAPEJ a fêté ses 30 ans en mettant en place une exposition pour sensibiliser le public. 70 personnes sont venues voir l'exposition.
- Sensibilisation du public, ciné débats et soirée prison justice : 2 projections ont été organisées à partir des films « Je verrai toujours vos visages » et « Temps mort », réunissant respectivement 180 et 50 personnes.

Possible

L'association Possible, implantée à Lyon avec un rayonnement national, a deux axes d'intervention principaux :

- La sensibilisation de la société civile aux enjeux de la justice pénale : ces actions, basées sur des formats originaux et pédagogiques, ont concerné en 2023 355 adultes au travers de 25 événements, et 741 jeunes au travers de 67 ateliers d'éducation à la justice. En 2024, Possible souhaite essaimer au niveau national en formant d'autres associations à ses méthodes d'animation et en leur transmettant ses outils de sensibilisation.
- L'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire : au travers des programmes Act'Ice et Prix 2D, Possible accompagne chaque année 14 porteurs de projet, souhaitant proposer une solution nouvelle d'inclusion des personnes placées sous main de justice, à structurer et à développer leur projet, en partenariat étroit avec le Ministère de la Justice. Possible porte également une Communauté, qui propose un programme d'animation annuel, afin de sortir de l'isolement, de monter en compétences collectivement sur des problématiques du secteur et de favoriser les coopérations.

Association Nationale des Assesseurs Extérieurs en Commission de discipline (ANAEC) :

L'ANAEC est présente sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer.

Le 7 octobre dernier, pour son 10^e anniversaire, l'association a tenu un colloque sur le thème « Évolution et perception du citoyen assesseur extérieur depuis la mise en œuvre, en 2011, de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et du Code Pénitentiaire depuis le 1^{er} mai 2022 ».

Comme organisme de formation, l'association a tenu de nombreuses sessions dans différentes régions, ce sont des formations-échanges avec les adhérents sur la mission des commissions de discipline dans les établissements pénitentiaires.

La réflexion sur la mission de l'assesseur extérieur est présente dans les travaux de l'ANAEC avec différents pôles de travail.

Le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) - ARAPEJ

Le CASP – ARAPEJ accompagne les personnes en détention grâce à ses services de points d'accès au droit en détention, à son Numéro Vert et à des permanences juridiques au sein de quelques services pénitentiaires d'insertion et de probation. Ce sont près de 17 000 demandes qui ont été prises en compte en 2023 au sein de ces services d'accès au droit, d'information juridique et d'accompagnement aux démarches administratives et juridiques.

L'association prend également en charge les personnes à leurs sorties de détention dans des centres d'hébergement. En 2023, 276 places d'hébergement étaient destinées aux hommes et femmes sortant de détention, ou en aménagement de peine.

Pour compléter ses réponses au plus près des besoins, le CASP propose également une nouvelle action, « le temps des cerises », de mise à disposition d'un parent sortant de prison un appartement lui permettant de recevoir son enfant le temps d'un week-end.

Champ Libre

Fondée en 2013, l'association Champ Libre regroupe des bénévoles qui souhaitent partager leurs passions avec des personnes en situation d'isolement.

En 2023, Champ Libre n'a pas failli à cet objectif en continuant à tisser ce lien social indispensable. Les membres ont ainsi réalisé 16 ateliers répartis sur 49 séances dans quatre établissements pénitentiaires (Fleury-Mérogis, Bois d'Arcy, Nanterre et Réau) et un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (l'Ilot - Chemin Vert). Les sujets sont variés : astrophysique, neurosciences, écriture, poésie, théâtre, maquillage, etc...

Champ Libre, c'est aussi des "ApéroPop", moments de rencontres, d'échanges festifs et non contraignants organisés dans des lieux populaires avec le grand public, où chacun peut forger sa conscience, fonder son esprit critique dans un cadre convivial et serein. Le dernier événement qui s'est tenu dans le 19ème arrondissement regroupait une trentaine de personnes sur le thème de la "prison au cinéma".

Entreprises, Communautés, Territoires, Insertion (ECTI)

Les actions d'ECTI auprès des PPSMJ s'inscrivent dans son Pôle d'activité Social-Insertion. Initialement en milieu fermé, les premières actions en milieu ouvert ont eu lieu en 2018, et ont augmenté à partir de 2021 avec les TIG Pédagogiques, suite à une Convention avec l'ATIGIP.

Après le fléchissement en milieu fermé lié au Covid, le redémarrage est difficile : changements d'interlocuteur dans les Spip, renouvellement de nos équipes et budgets contraints.

En 2023 l'activité est globalement à 50-50 entre milieu ouvert et milieu fermé.

En milieu fermé, les activités, les ateliers de préparation à la sortie, et les forums emploi dans 14 villes ont représentées 3 000 heures stagiaires, avec 1 400 participations aux différentes actions.

En milieu ouvert, les activités, les ateliers de préparation à la sortie dans 3 villes différentes et les TIG pédagogiques dans 11 villes différentes ont permis la réalisation de 2 580 heures de TIG sur 20 sessions auprès de 119 PPSMJ.

Les perspectives de 2024 sont globalement sur un maintien de l'activité, mais avec des situations variables selon les lieux, notamment liées aux contraintes budgétaires des SPIP

Lire pour en Sortir (LPES)

Lire pour en Sortir (LPES) a été créée en 2014. L'association a pour but de venir en aide aux personnes détenues, en leur donnant les clés pour se réinsérer dans la société. À ce titre, elle met en place des activités culturelles individuelles et collectives autour de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale.

En 2023, l'association a :

- Renouvelé sa convention avec la direction de l'administration pénitentiaire, avec pour objectif d'être présent dans 50 prisons en hexagone et en outre-mer ;

- Reçu le prix Charles Defforey, fondation abritée de l'Institut de France, pour l'apprentissage du français auprès des publics empêchés ;
- Signé une convention nationale avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), pour développer des actions à destination des jeunes détenus.
- Développé ses actions dans 5 établissements supplémentaires.

Lire pour en Sortir en 2023, c'est au total 6 970 bénéficiaires et 15 726 livres offerts, grâce à l'action de ses 245 bénévoles.

Brin de Soleil

Brin de soleil, maison d'accueil des familles et proches de personnes détenues, a poursuivi son activité en 2023 :

- Maison Ti Tomm au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin (pour hommes) : 22 128 personnes accueillies,
- Maison Luciole au centre pénitentiaire de Rennes (pour femmes) : 4 766 personnes accueillies,
- Maison d'hébergement l'Arc-en-ciel : 1 087 nuitées assurées incluant l'accueil de personnes détenues bénéficiant de permissions de sortir.

Dans le cadre de la convention conclue entre la FRAMAFAD (fédération des maisons d'accueil) Grand Ouest et la DISP Grand Ouest, Brin de soleil participe à la politique locale de prévention du suicide (formation des référents, information des familles, participation à la commission pluridisciplinaire unique dans chaque centre pénitentiaire). Brin de soleil a participé activement à l'organisation des JNP (journées nationales prison) au sein du Collectif prison Rennes. Sur 4 jours, pour illustrer le thème « sortir de prison : comment réussir l'après ? » plusieurs tables rondes et projections de films avec le témoignage de personnes sorties de détention.

Le CRI

Depuis la création de l'association en 1969, le CRI a centré son action en faveur de personnes mises en marge sur deux secteurs d'exclusion : la prison et la prostitution.

L'association informe le public et les organisations sur les problèmes de personnes en situation de marginalité ou d'exclusion pour agir sur les causes qui génèrent ces conditions. L'association intervient également pour informer contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Le CRI tend à promouvoir le respect des êtres humains et la construction d'une société plus juste comme clef du progrès pour tous.

3. LES FORMATIONS

3.1. L'OBJECTIF DES FORMATIONS

La FARAPEJ propose des formations destinées en priorité aux bénévoles des associations adhérentes et des associations du secteur prison justice partenaires. La formation est essentielle car elle contribue à la qualité des actions des intervenants associatifs, permet de prendre en considération leurs besoins et entretient leur motivation.

En proposant une mutualisation des formations pour les membres de son réseau et les associations partenaires, la FARAPEJ espère les rendre plus aisément accessibles tout en facilitant les rencontres entre bénévoles et les échanges de pratiques.

Les formations proposées permettent d'approfondir les connaissances des bénévoles dans le domaine de la prison et de la justice, de les sensibiliser aux enjeux du système judiciaire et pénitentiaire et de favoriser l'acquisition d'outils pour mieux accompagner, informer et orienter les personnes rencontrées.

3.2. LES THEMATIQUES

La spécificité du domaine prison-justice et la grande diversité des problématiques rencontrées sur le terrain nécessitent que les formations soient adaptées à ce contexte. Elles s'inscrivent dans 5 grandes thématiques : **le système judiciaire et le système pénitentiaire** : aider les intervenants à se repérer dans l'univers carcéral pour mieux comprendre le parcours et le quotidien des personnes qu'elles accompagnent, **l'accès au droit** : permettre aux intervenants de mieux connaître les démarches que peuvent entreprendre les personnes détenues pour faire respecter leurs droits, **l'écoute et l'accompagnement** : fournir des outils et des conseils aux intervenants pour améliorer l'accompagnement des personnes qu'elles rencontrent et accompagnent, **la culture générale prison-justice** : permettre aux intervenants de prendre du recul sur le domaine qu'ils et elles côtoient dans le cadre de leurs activités associatives en développant une réflexion à partir de leurs observations.

3.3. L'ORGANISATION EN POLE

En 2023, le Pôle formation a été composé de 3 administrateurs (Bernard LECOGNE, Liliane BESNARD, Marie HARDOUIN), outre Nicolas MARTEL, chargé de mission. Le pôle s'est réuni à 5 reprises.

Les missions du Pôle :

- **Consulter** les membres des associations du réseau pour connaître leurs besoins en formation et répondre à leurs demandes ;
- **Enrichir** le catalogue de formations en proposant et développant de nouveaux modules : proposer les thèmes, rechercher les intervenants, construire les programmes de formation avec ces derniers. L'objectif du Pôle est de proposer un catalogue de formations adaptées aux situations et besoins des associations, essentiellement en direction des bénévoles.

- **Préparer** les décisions du Conseil d'administration dans le domaine de la formation à partir des préoccupations de la Fédération, des attentes des associations membres et des évolutions normatives récentes ;

3.4. LE BILAN DES FORMATIONS 2023

En 2023, la FARAPEJ a encore développé son activité de formation tant à Paris qu'à Lyon-Villeurbanne. Sur la grande région lyonnaise, l'important travail de partenariat réalisé par le délégué régional a permis d'accentuer et de diversifier l'offre de formation.

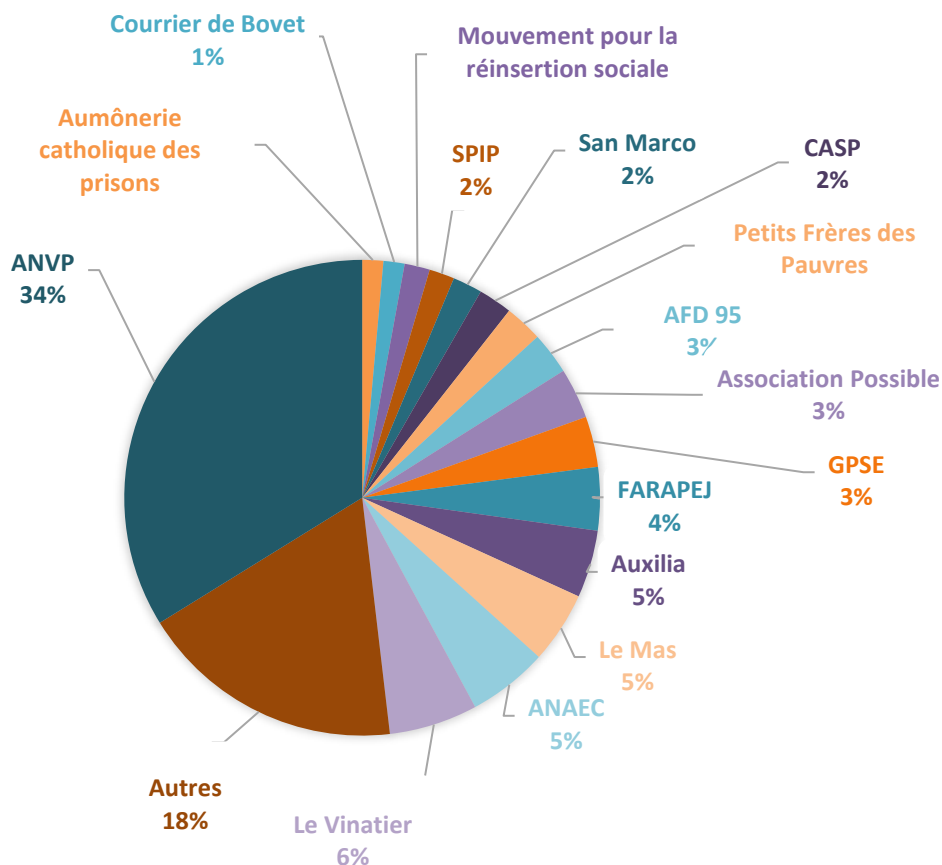
Formations proposées en 2023 :

- Le parcours de la personne détenue : de l'enquête à son issue (1ère séance), de la condamnation à la détention (2ème séance), fin de peine et réinsertion (3ème séance)
- L'accueil et l'écoute : Quelle posture adopter avec les personnes détenues et leur entourage ? (Niveau 1 - Sensibilisation), l'écoute et les limites entre soi et l'autre (Niveau 2 - Approfondissement)
- La réalité de la comparution immédiate aujourd'hui : une justice low-cost ?
- Approche pratique de la cour d'assise
- La désistance : Comment sortir de la délinquance ?
- L'accès au droit des étrangers en détention
- L'organisation judiciaire
- La Justice restaurative
- Création, évolution et organisation du Travail d'Intérêt Général
- L'accès au Logement Social
- Gestion des conflits et animation bénévole
- Prison de Femmes (non) Mixité et organisation genrée.
- Les violences faites aux Femmes
- La question de la santé mentale pour les personnes incarcérées et pour les personnes sous-main de Justice
- Le Code Pénal des Mineurs - Evolution de la Justice des Mineurs
- Travail sur la notion d'aide : ses enjeux et sa complexité
- Repérage de la crise suicidaire - Prévention suicide
- Le vécu psychologique des différents temps d'incarcération.
- L'application des peines, les aménagements de peines avec les évolutions juridiques
- La surveillance en détention

Chiffres clés 2023 :

- **Nombre des formations effectuées :31**
 - Formations à Paris : 18
 - Formations à Lyon-Villeurbanne : 13
- **Nombre de bénévoles formés :**
349 personnes ont été formées en 2023, pour 283 en 2022, 264 personnes en 2021 et 160 en 2020.
- **Les associations ayant participé aux formations en 2023 :**
Les participants viennent de **40** structures différentes :

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR STRUCTURE



Retour des bénéficiaires des formations :

Résultats des questionnaires :

En 2023, les bénéficiaires des formations de la FARAPEJ n'ont pas systématiquement répondu aux questionnaires de satisfaction mais la très grande majorité d'entre eux ont manifesté leur satisfaction, soit qu'ils recommanderaient nos formations, soit qu'ils les qualifient d'utiles et apprécient les échanges auxquelles elles donnent lieu.

Thèmes sollicités par les participants en 2023 :

- La psychologie criminelle
- La sensibilisation aux addictions
- La détention provisoire.

3.5. LES PERSPECTIVES 2024

En 2024, et au regard de nouvelles demandes, la FARAPEJ a pour objectifs :

- **L'organisation de 34 sessions** de formation,



- **La diversification du catalogue de formations et de l'équipe d'intervenants** en créant de nouveaux modules pour répondre aux besoins nouveaux des associations et de leurs administrateurs,
- **La mise en place de nouveaux centres de formations sur le territoire** en implantant des formations dans 2 nouvelles régions, Marseille et Dijon.

4. LES ACTIONS NATIONALES

4.1. JOURNEE D'ETUDE ET DE REFLEXION

Le 6 octobre 2023, la FARAPEJ a organisé une journée nationale d'étude et de réflexion à laquelle ont été conviés ses associations adhérentes et les partenaires nationaux sur le thème « La prison, comment réussir l'après ? »

Ce thème a permis d'approfondir la réflexion pour préparer les prochaines journées nationales prison.

La journée était construite autour de différents sujets :

- La préparation de la sortie : le rôle de la famille et de l'environnement proche avec Michel MASCARAS, Ancien président de Prison Justice 44 et administrateur UFRAMA et Dominique LACAÏLLE, administrateur de l'ANVP
- L'institution pénitentiaire dans son soutien à la préparation à la sortie : les structures d'accompagnement à la sortie dites SAS avec Karine LAGIER, Directrice d'établissement du CP de Marseille (1400 personnes détenues) et responsable de la SAS depuis 16 mois.
- La contribution des associations à la préparation à la sortie : le placement extérieur (PE) avec Franck BACQUET, Directeur Prévention insertion formation de l'association Sauvegarde 26
- Besoins et attentes de la personne, avant et après la sortie avec Yazid KHERFI, Responsable de l'association Médiation Nomade (Paris 20ème) et Ludovic DARDENNE, Directeur de l'association Permis de construire
- Les acteurs associatifs de l'accueil et de l'accompagnement à la sortie avec Michelle BUCILLAT, Présidente du MRS
- Spécificités de l'accompagnement à la sortie dans les outre-mer avec Arlette SUZANNE, Directrice de l'association Karayb Unity
- « Synthèse de la journée : quelle place de la société civile dans le processus de réinsertion ? » avec Guy AURENCHE, Avocat honoraire à la cour d'appel de Paris, ancien président de l'ACAT (association des chrétiens pour l'abolition de la torture).

La FARAPEJ a eu le plaisir de réunir, lors de cette journée à la Halle Pajol à Paris, plus de soixante participants ayant manifesté une grande implication dans leurs interventions lors des débats.

4.2. LES PARTENARIATS INTER-ASSOCIATIFS

4.2.1. LE GROUPE NATIONAL DE CONCERTATION PRISON

Le Groupe National de Concertation Prison (GNCP) est un collectif informel réunissant les représentants et représentantes d'aumôneries (protestante, catholique et musulmane), d'unions et fédérations (UFRAMA, FARAPEJ et FAS) et de grosses associations (Cimade, Croix Rouge Française, ANVP, Petits frères des pauvres, Secours catholique, Auxilia) qui interviennent autour de l'univers carcéral afin d'échanger sur un certain nombre de préoccupations communes.

Fort de la diversité et de l'action de terrain de ses 12 membres, le GNCP approfondit et se positionne sur certains sujets d'actualité dans le but de mener une action citoyenne commune relayée à l'échelon local par chacun de ses réseaux.

Le GNCP est en particulier engagé chaque année dans la réflexion et l'élaboration de la thématique et des outils de communication des Journées Nationales Prisons (JNP).

4.2.2. LES JOURNEES NATIONALES PRISON 2023

Créées à l'initiative des fondateurs de la FARAPEJ, les JNP visent à sensibiliser et informer le grand public sur les problématiques carcérales afin de faire évoluer le regard de la société sur les personnes détenues ou sortant de prison.

Elles se déroulent chaque année au cours de la dernière semaine de novembre à l'initiative des associations mobilisées sur le terrain qui organisent partout en France nombre de manifestations et d'événements autour du thème retenu au niveau national par le GNP dont la FARAPEJ est partie prenante avec ses partenaires.

La FARAPEJ a pour ambition de donner chaque année un large écho aux JNP en soutenant ses associations membres dans l'organisation d'actions et événements locaux, en les guidant si nécessaire et en mettant à disposition des outils de communication. Le programme recensant et détaillant ces événements a été diffusé auprès de notre réseau et de nos partenaires. Il est accessible au public sur notre site.

Les **29èmes Journées Nationales Prison** se sont déroulées du 20 au 26 novembre 2023, sur le thème « **Sortir de prison, comment réussir l'après ?** » dans plus de 33 villes à travers toute la France.

Une cinquantaine d'événements ont été organisés au sein du réseau de la Farapej : conférences et débats sur le thème retenu cette année ou des thèmes plus généraux comme « la surpopulation carcérale », « addictions et sortie de prison », « la réinsertion », projections de films, expositions, ateliers de théâtre.

Le format projection d'un film ou documentaire suivi de débat, rencontre toujours un bon succès. Cette année plusieurs associations se sont appuyées sur le film « je verrai toujours vos visages » de Jeanne Herry pour parler de la justice restaurative. Parmi les autres films et documentaires supports citons aussi : "Temps mort" d'Eve Duchemin, " Ne me libérez pas, je m'en charge" de Fabienne Godet, « Visages Défendus » et « Extra muros » de Catherine Rechart, "Dancing in a yard" de Manuella Dalle, "Première année dehors, journal de bord" de Valérie Manns, « Les drapeaux de papier » de Nathan Ambrosioni.

D'autres formats ont été utilisés comme des lectures de textes et des lectures théâtralisées, des rencontres avec des écrivains, des conférences, une exposition pour découvrir des œuvres artistiques réalisées dans les prisons.

Ces journées dans lesquelles nombre d'associations s'impliquent avec créativité et dynamisme, restent un moyen privilégié d'échanges entre « spécialistes » et citoyens pour donner de la visibilité aux problématiques pénitentiaires trop souvent oubliées.

4.3. LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

A la faveur de la volonté affichée par le ministère de la Justice de développer le recours à la mesure de placement à l'extérieur (PE), le groupe de travail déjà mis en place par la Direction

de l'Administration Pénitentiaire (DAP) qui y avait invité, outre la Direction criminelle, l'ANJAP et des conseillers pénitentiaires ou directeurs d'insertion et de probation, la Farapej ainsi que Citoyens et justice, Emmaüs et la FAS, a poursuivi, tout au long de l'année 2023 (6 réunions), ses travaux dans la perspective de mettre à jour le « cahier des charges » national du placement extérieur destiné au secteur associatif, le ministère ayant pour objectif de l'adapter aux évolutions législatives, notamment celles intervenues en 2019 (LPJ) et 2022 (Loi confiance). Lors de la première réunion le 24 janvier 2023, Romain EMELINA, chef du Département parcours de peine a rappelé que le secteur associatif, intervenant dans le champ de la lutte contre les exclusions, était un partenaire privilégié du SPIP dans le cadre des PE en raison de la prise en charge qu'il peut offrir et de l'existence de réseaux qu'il a construits dans le domaine de l'insertion professionnelle, du logement, de la prise en charge médico-sociale et ce afin de répondre aux besoins d'accompagnement dans le parcours de désistance de la personne.

Ce partenariat, qui aurait dû aboutir à un nouveau cahier des charges en septembre 2023, a de fait enjambé le premier trimestre 2024. Les orientations de la chancellerie en matière d'aménagement de peine ressortiront du nouveau cahier des charges, sorte de guide à la disposition des associations : exigence d'un agrément des structures accueillant des personnes en PE, gestion de la mesure via un applicatif métier – PE 360° - développé par l'ATIGIP pour lui assurer de la visibilité (présentation d'un webinaire national des nouvelles fonctionnalités de l'espace partenaire sur PE 360° par l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion professionnelle (ATIGIP) et le Département des parcours de peine de la DAP (IP1), réévaluation du financement alloué aux structures d'accueil.

En parallèle, le même groupe poursuit son travail de mise à jour de l'annexe 4 du prix de journée du placement à l'extérieur et sur le développement d'actions de communication de la mesure de placement à l'extérieur à destination des personnes placées sous main de justice afin de rendre plus visible la mesure et d'augmenter ainsi le nombre de PPSMJ placée à l'extérieur (outils de communication, affichage, canal vidéo interne...). En réponse à une demande de la DAP portant sur la transmission d'une cartographie des structures dont la phase de recrutement serait d'ores et déjà financée par la DISP, les Fédérations ont unanimement répondu qu'aucun de leurs adhérents n'était à ce jour financé par une DISP sur la phase de préparation de projet de PE.

4.4. LA CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC

4.4.1. LUTTE CONTRE LA SURPOPULATION CARCERALE

L'état des prisons en France et notamment la surpopulation carcérale qui l'affecte depuis si longtemps est un thème de réflexion et d'action constant pour la Farapej depuis les 10 propositions présentées en janvier 2020 dans son contre-rapport : Pour en finir vraiment avec la surpopulation carcérale.

C'est pourquoi la Farapej a participé aux trois réunions organisées fin 2022 et en 2023 sur cette question par la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL).

De nombreuses organisations professionnelles et syndicales de magistrats, avocats, personnels de l'administration pénitentiaire et associations intervenant dans le champ prison/ justice y étaient conviées et ont pu échanger. Les débats ont été particulièrement riches.

Au-delà du constat unanimement partagé des effets délétères de la surpopulation carcérale tant pour les détenus que pour les agents pénitentiaires, des freins qui en résultent pour la mise en œuvre d'actions de réinsertion, il s'agissait de réfléchir aux solutions de toute nature, à l'entrée comme à la sortie, permettant de remédier à cette situation.

Parmi ces solutions, la proposition de mise en place d'un mécanisme de régulation carcérale général, instauré par voie législative, a convaincu un grand nombre de participants.

La Farapej a été, le 3 juillet 2023, co-signataire avec d'autres associations d'un communiqué de presse proposé par l'OIP au soutien d'un amendement parlementaire visant à instaurer un tel mécanisme.

La CGLPL, dans son avis du 25 juillet 2023 a préconisé un « mécanisme contraignant de régulation carcérale, géré localement par tous les acteurs de la chaîne pénale sous la responsabilité de l'autorité judiciaire », solution non retenue dans la réponse du Garde des Sceaux.

La FARAJEJ a été signataire d'un communiqué de presse initié par l'Observatoire International des Prisons (OIP) : « La surpopulation dans les prisons atteint des sommets et, seul contre tous, le gouvernement rejette explicitement la seule option qui permettrait de les désengorger dans l'urgence : un dispositif contraignant de régulation de la population carcérale. 34 associations, syndicats et institutions lui demandent de s'y résoudre ». Vous pouvez retrouver ce communiqué Surpopulation carcérale : seul contre tous, le gouvernement s'oppose à une solution d'urgence [en suivant ce lien](#).

En 2024 la FARAJEJ continuera de soutenir les initiatives sur la régulation carcérale, tout en poursuivant les réflexions et actions sur l'appréhension plus globale de la surpopulation carcérale, notamment sur le sens de la peine et la lutte contre l'inflation des textes répressifs.

4.4.2. INTERNET EN PRISON

Une trentaine d'organisations se sont mobilisées depuis DE NOMBREUX MOIS pour que l'accès à Internet soit autorisé en prison.

Défendre le droit d'accès des personnes détenues à tout dispositif qui permette de favoriser leur émancipation, leur autonomisation et d'atténuer les ruptures vis-à-vis des modes de fonctionnement en vigueur à l'extérieur, a amené la FARAJEJ, auteur d'un rapport sur l'Internet en prison établi en 2012, à s'associer au collectif initié par l'OIP et à co-signer la tribune du 13 mars 2023 et un communiqué du 27 septembre 2023 pour l'accès à internet en prison.

5. LES PROJETS EUROPEENS

5.1. STEP

La FARAPEJ est partenaire du projet européen STEP (Supporting distance Training and Education in Prison) en collaboration avec Auxilia et le CLIP.

Ce projet a pour but de renforcer la formation et l'éducation à distance en prison. Il vise donc à soutenir et renforcer l'utilisation des outils numériques et l'enseignement à distance dans les prisons en accompagnant les formateurs et le personnel pénitentiaire dans l'acquisition des compétences adéquates pour la mise en œuvre de ces outils.

Lors de ce projet, une recherche sur la formation à distance a été menée dans 5 pays européens.

Cette recherche a permis de poser les bases d'une analyse des différentes méthodes de formation dans le but de construire un guide des bonnes pratiques pour l'amélioration de l'enseignement à distance en prison. Ce guide est disponible sur notre site internet.

Le projet STEP a débuté au 2ème semestre 2021 et s'est terminé au printemps 2023.

5.2. WISH

La Farapej est partenaire du projet WISH-EU (Working in Small-Scale Detention Houses/Facilities - Europe), nouveau projet débuté en mars 2022 et coordonné par Marc Schneider à compter de septembre 2022. Le projet WISH-EU est financé par la Commission européenne pour une durée de 24 mois. Il est porté en consortium par les organisations membres de RESCALED - Vzw De Huizen (Belgique), Restorative Justice Nederland (Pays-Bas), Reshape (Portugal), Farapej (France) ainsi que Prison Insider qui ne fait pas partie de RESCALED.

Le projet WISH-EU vise à soutenir l'implantation en Europe de maisons de détention et/ou de structures de détention de petite échelle et intégrées dans la collectivité, notamment en élaborant, à l'issue du projet des règles ou des lignes directrices européennes sur l'écosystème des établissements pénitentiaires de petite échelle et sur la sécurité dynamique, les méthodes de travail et les compétences spécifiques des membres du personnel par exemple.

Activités :

Les activités suivantes se sont tenues :

- **Learning Labs** : sur les 10 rencontres européennes prévues pour toute la durée du projet, 7 se sont tenues en 2023. Elles ont eu pour thème la durabilité, la technologie, l'architecture, l'intégration au sein de la communauté, la méthodologie et finalement le personnel. Une session conclusive ouverte prévue en juillet a suscité moins d'intérêt. A la suite de ces événements est intervenu un webinaire en décembre sur le thème de la sécurité relationnelle. Ces sessions en ligne ont rassemblé une vingtaine de participants à chaque fois dont pas plus de 4 ou 5 pour la France. L'accès à tous ces événements en ligne est accessible sur le site de WISH-EU.

- **Groupe de travail France** : 4 rencontres de type webinaire étaient prévues pour la durée du projet. Il s'en est finalement tenu 5. Aux 3 de 2022, s'en est ajouté une en avril sur le thème des Modules de Respect. Une autre prévue en décembre, sur le thème de la justice restaurative s'est finalement tenue en février 2024. Chacune de ses rencontres a rassemblé environ 10 personnes.
- **Le colloque** : il s'est déroulé à Lyon le 22 février 2023. Intitulé « Petites Maisons de détention ; solutions [socio]logiques », il était sous-titré : « Quelles règles pour l'écosystème français des petites maisons de détention ». Il a rassemblé une soixantaine de participants dont une vingtaine en ligne. Cet événement a constitué le point d'orgue du projet pour ce qui concerne la France. Il a fait l'objet d'un reporting substantiel auprès de la coordination européenne du projet.
- **Visites d'établissements de détention** : sur les 6 visites prévues de petites maisons de détention, 5 seulement ont pu se concrétiser, 3 en 2022 et 2 en 2023. Elles ont concerné la Suisse en février avec l'établissement du Simplon à Lausanne et la Roumanie en avril avec l'établissement de Ploiesti. A plusieurs occasions, le soutien du CIRAD, centre de recherche associé à l'ENAP, a été substantiel.
- **Travaux de synthèse** : le plan de charge du projet prévoyait une phase d'analyse et de travaux documentaires pour chacun des pays participants. Chacun déclinait pour son propre territoire les thématiques suivantes : « l'écosystème national des petits centres de détention » d'une part et, d'autre part, « les recommandations de politique générale en matière de sécurité relationnelle ». Ces contributions, en anglais, ont été remises fin octobre selon le calendrier prévu. A compter de cette date, les contributions nationales ont plutôt concerné la préparation des travaux de clôture du projet : appui à la communication pour mise en forme des travaux, mise en ligne comme la rédaction de post par exemple ainsi que la préparation du symposium européen de clôture dont la date a été décalée de quelques mois afin de faire coïncider l'événement avec la présidence Belge du Conseil de l'UE.

6. LES PARTENARIATS FINANCIERS EN 2023

Nous remercions nos partenaires financiers qui font confiance à la FARAPEJ en ayant soutenu ses actions en 2023, qu'il s'agisse en particulier de son programme d'actions triennal comportant des obligations de service public avec la DAP, de l'animation, de l'information et de la formation de son réseau avec la DIHAL et du développement de la vie associative avec le FDVA.

Le ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024	 	<a href="http://www.justice.gouv.fr/p
rison-et-reinsertion-10036/">http://www.justice.gouv.fr/p rison-et-reinsertion-10036/
DIRECCTE Ile-de-France pour la prime embauche PME		http://idf.directe.gouv.fr/
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)	Financé par  Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement	<a href="https://www.gouvernement.fr/d
elégation-interministerielle-a-l-
hébergement-et-a-l-accès-au-
logement">https://www.gouvernement.fr/d elégation-interministerielle-a-l- hébergement-et-a-l-accès-au- logement
Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)	 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE FDVA FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	<a href="http://www.associations.gou
v.fr/FDVA.html">http://www.associations.gou v.fr/FDVA.html
Mairie de Paris	 MAIRIE DE PARIS	https://www.paris.fr/

Erasmus / STEP	 	https://sites.google.com/progettoli nc.it/erasmus-step/
Uninformation		http://www.uninformation.fr/
Dons de particuliers / associations		https://www.helloasso.com/
WISH-EU		https://www.wish-eu.eu/#home